**REPONSE AU QUESTIONNAIRE**

1. **Exemples montrant comment** **les effets environnementaux du système alimentaire mondial ont des répercussions négatives sur les droits humains.**

La lutte contre les changements climatiques constitue l’un des plus grands défis du monde contemporain étant entendu que ses effets négatifs sont en étroite collaboration avec les droits de l’homme.

Au niveau national, les décideurs s’assurent que les politiques publiques tout comme les activités mises en œuvre par l’Etat soient respectueuses de l’environnement et garantissent un développement durable par conséquent, les droits de l’homme. Cette approche est prise en compte dans la conduite des activités menées par les acteurs du secteur Agricole.

Les effets environnementaux du système alimentaire mondial ayant des répercussions négatives sur les droits humains ou vis versa dans le domaine se traduisent entre autres par :

* La réduction drastique des espaces pastoraux occasionnant une situation de précarité pour la population en ce qui concerne la disponibilité en produits animaux ;
* La mauvaise gestion de l’accroissement des effectifs du cheptel bien que ce dernier vise l’autosuffisance alimentaire entraine la surcharge des pâturages donc, leur dégradation ;
* Evacuation difficile des produits Agricoles et leur faible valorisation ;
* La dégradation de l’environnement due essentiellement à l’action anthropique entraine la dégradation des sols et par conséquent la productivité ;
* L’agriculture itinérante entrainant la déforestation sur de vastes superficies.

1. **Comment le changement climatique a-t-il affecté le système alimentaire mondial ?**

Les changements climatiques réduisent la production et la productivité du cheptel des produits agricoles à travers :

* La raréfaction des espèces fourragères ;
* La disparition des zones de pâturage et des points d’abreuvement ;
* La prolifération des maladies épizootiques et les insectes nuisibles des cultures ;
* L’accentuation des conflits entre usagers ;
* Au-delà des considérables dégâts écologiques, les effets des dérèglements climatiques vont aussi aggraver la misère et la faim.

1. **Pour protéger un large éventail de droits humains, quelles sont les obligations spécifiques des Etats et les responsabilités des entreprises en termes de prévention, de réduction ou d’élimination des impacts environnementaux causés par la production ou la consommation non durable de denrées alimentaires ? Comment pouvons nous passer à des systèmes alimentaires qui restaurent et régénèrent la nature plutôt que de dégrader les écosystèmes, tout en offrant une alimentation saine à une population mondiale qui dépassera les neuf milliards en 2050 ?**

Conformément aux objectifs généraux de la politique de développement du secteur Agricole, le Ministère en charge a l’obligation de :

* Participer à la sécurité alimentaire en termes d’accroissement de la quantité, de la qualité et de la régularité du disponible en denrées alimentaire ;
* Contribuer à l’amélioration des revenus des populations par le soutien des spéculations animales et végétales les plus adaptées ;
* Contribuer à la protection de l’environnement à travers la vulgarisation de nouvelles normes et techniques culturales et d’élevage ;
* Veiller aux respects des principes et éthique des droits humains.

1. **Exemples spécifiques de dispositions constitutionnelles, de législation, d’institution, de règlement, de normes, de jurisprudence, de politiques et de programmes qui appliquent une approche fondée sur les droits pour garantir des aliments sains et produits de manière durable.**

* Dans le but d’accroître la production Agricole, contribuer à la sécurité alimentaire et à l’amélioration de la nutrition tout en préservant la protection sociale, les droits humains et l’emploi surtout dans les zones rurales, le gouvernement a élaboré la PNDA avec instrument d’opérationnalisation le PNIASAN.
* Existence du Code de l’élevage et des produits animaux et du code pastoral ;
* Les Services vétérinaires qui luttent contre les maladies animales y compris les zoonoses et garantissent la sécurité sanitaire des aliments d’origine animale, couvrent tout le territoire national ;
* Existence d’un programme national d’insémination artificielle pour améliorer les productions laitières et de viande ;
* Existence de service de conditionnement et de contrôle de qualité des produits agricoles ;
* Existence d’un service de protection des végétaux et des denrées stockés avec une couverture nationale.

1. **Si votre Etat est l’un des 156 Etats membres des Nations Unies qui reconnaissent le droit à un environnement sûr, propre, sain et durable, ce droit a-t-il contribué à prévenir, réduire ou éliminer les impacts environnementaux causés par la production ou la consommation de denrées alimentaires non durables et comment ?**

**Oui** : l’objectif global du secteur est d’accroitre la disponibilité et l’accessibilité des produits animaux et agricoles de manière durable afin d’améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population. Dans cet objectif les actions suivantes sont menées : (i) le renforcement de la lutte contre les épizooties majeures par la réalisation des campagnes annuelles de vaccination du cheptel; (ii) le renforcement de la lutte contre les nuisibles des cultures à travers les traitements phytosanitaires ; (iii) le renforcement de l’approvisionnement en intrants et équipements Agricoles ; (iv) le développement d’itinéraires techniques améliorées pour intensifier les productions à cycle court ; (v) la mise en œuvre de programmes de recherche et de transfert des innovations ; (vi) l’appui financier et fiscal (exonération) au secteur privé national etc.

1. **Exemples spécifiques de bonnes pratiques en matière de prévention, de réduction ou d’élimination des impacts environnementaux causés par la production ou la consommation de denrées alimentaires non durables :**

* La vulgarisation de l’utilisation du biogaz dans les zones rurales pour limiter la coupe abusive du bois de chauffe et de cuisson ;
* La réduction des émissions des GES via les aménagements pastoraux, la gestion de la transhumance et des feux de brousse ;
* Valorisation des sous-produits agricoles et agroindustriels dans l’alimentation animale ;
* Pratique de l’élevage climato sensible.

1. **Défis spécifiques auxquels le Ministère a été confronté en essayant d’utiliser une approche basée sur les droits pour traiter les impacts environnementaux des systèmes alimentaires et les conséquences de ces problèmes sur les droits de l’homme.**

* Collecte de données fiables sur les productions Agricoles, traitement et croisement des données avec les données satellitaires dans le cadre du système d’alerte précoce ;
* Mise en place d’un dispositif d’information rapide en temps réel sur les calamités naturelles ;
* Suivi des prix des denrées animales et végétales sur les marchés nationaux et régionaux ;
* Insuffisance et/ou la vétusté des infrastructures d’abattage et de commercialisation d’animaux.

1. **De quelle façon une protection supplémentaire est fournie (ou devrait être fournie aux petits exploitants et aux populations qui peuvent être particulièrement vulnérables aux aliments malsains et produits de façon non durable ? Comment peut on donner à ces populations les moyens de produire et de consommer des produits sains et produits de manière durable ?**

Mise en place d’un dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, nutritionnelles et des catastrophes en vue de réduire leur intensité par une amélioration des performances et des conditions de production des filières Agricoles. Ce système disposera de fonds de sécurité alimentaire et de fonds commun de contrepartie en vue d’aider les populations à mieux produire et à consommer des produits sains de manière durable.

1. **Comment vous assurez vous que les droits des environnementalistes travaillant sur les questions alimentaires sont protégés ? quels efforts votre gouvernement a-t-il déployé pour créer un environnement sûr et favorable leur permettant d’exercer librement leurs droits sans crainte de violence, d’intimidation ou de représailles ?**

Un cadre institutionnel et règlementaire en vigueur est mis en place.

Dans la formulation de tout programme/projet, le volet étude d’impact environnemental et social est de mise.

En Guinée, un projet portant protection des défenseurs des droits de l’homme est élaboré et sera soumis à la prochaine session de l’Assemblée National.

1. **Par quels moyens les Etats à revenu élevé devraient-ils aider les Etats à faible revenu à réduire l’impact des systèmes alimentaires sur l’environnement tout en promouvant des aliments sains et produits de manière durable ?**

Les Etats à revenu élevé qui sont les plus pollueurs devraient aider les Etats à faible revenu à vaincre la pauvreté et assurer leur sécurité alimentaire en mettant en place des synergies nationales de lutte contre la dégradation des écosystèmes, la préservation des ressources en eau et de protection de la biodiversité. Ils devraient financer des méga- projets de réduction des GES et d’adaptation au changement climatique au profit des pays à revenu faible.

1. **Quelles sont les politiques ou les pratiques mises en place pour garantir que les activités, les produits et les services de l’ensemble du système alimentaire permettent d’obtenir des aliments sains et produits de manière durable et de respecter les normes relatives aux droits de l’homme, en particulier celles qui sont énoncées dans les principes directeurs sur les entreprises et les droits de l’homme ?**

La Politique de Développement Agricole (PNDA), la législation vétérinaire (le code de l’élevage et des produits animaux et le code pastoral et leurs textes d’application), la mise aux normes sanitaires des établissements de production et de transformation des produits d’élevage ;